

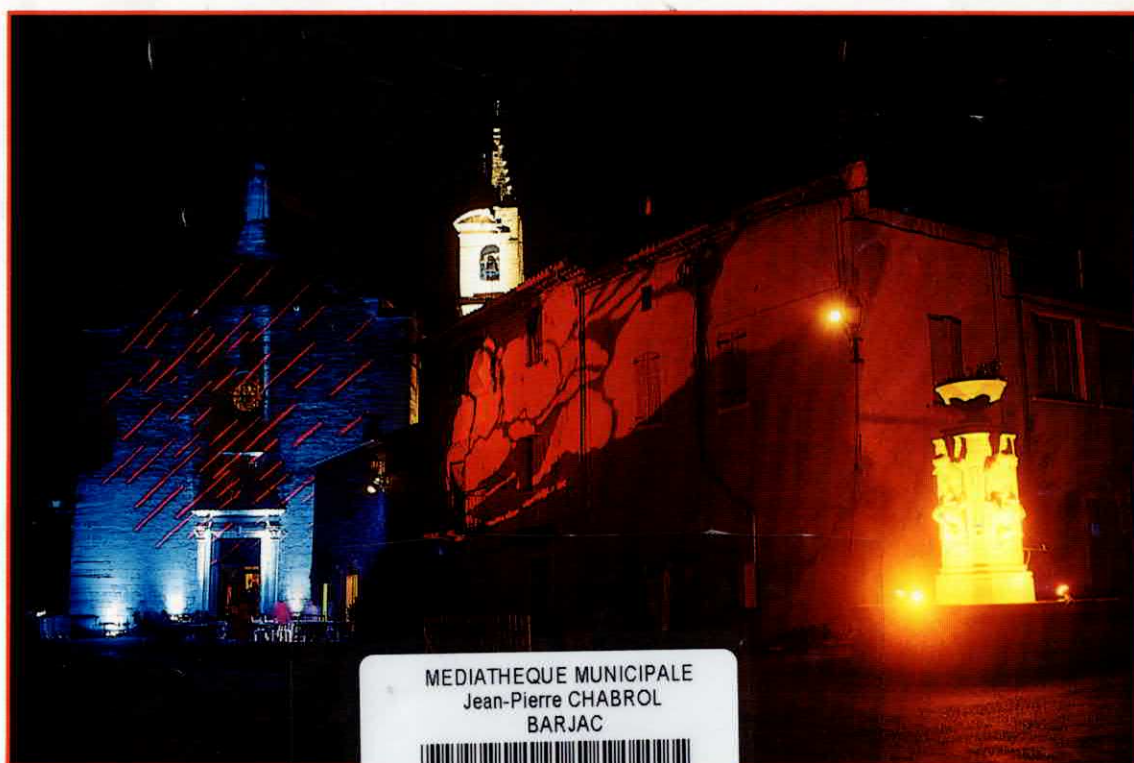
REVUE MUNICIPALE
1991

Barjac

consultation
sur place



"Un village aussi beau la nuit que le jour"



MEDIATHEQUE MUNICIPALE
Jean-Pierre CHABROL
BARJAC



174650029

Photos J.M. ANDRE



Le donjon vu de la terrasse de la nouvelle salle des Fêtes

LE BILLET DU MAIRE CONSEILLER GÉNÉRAL



BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE
30400 BANIAC

*C*onvaincu qu'il ne pouvait pas être contredit un jeune me lançait récemment : "vous ne faites rien pour les jeunes !" Porte-ça à ta grand, comme on dit. Cet âge est sans pitié, surtout avec les élus. On le comprend : les affaires, les magouilles, la politique pour servir ses affaires... Il ne fait pas de distinction : tous dans le même sac. Pourtant il me connaît bien, il sait que mes journées sont chargées et passionnément au service de mon village et de mon canton...

"Rien pour les jeunes ?" Laborieusement, je lui énumérai toutes les activités de loisir que la mairie loge, aide, subventionne sans manquer de lui rappeler qu'il pourrait aider parfois les bénévoles dévoués qui s'en occupent. Longue liste pour une commune de 1 380 habitants, le football, le sport de combat, le tennis, la spéléo... la bibliothèque (eh oui !) la musique... le volley... Il eut droit à tout !

En fait, seul le volontariat aux pompiers le motive. "C'est ce qui ressemble le plus à un travail" lui dis-je. "Tu te sens exclu, avec tes copains, et tu n'as pas le coeur aux loisirs". Il n'avait pas fait attention à nos efforts pour que se crée la "Gardêchoise" avec ses 22 salariés et que soit relancée - c'est un miracle - l'usine ex-SAHMM, limitant les dégâts dans un environnement national en voie de désindustrialisation accélérée. Car le vrai, le grand problème, c'est le travail, l'emploi et pas seulement pour les jeunes. En la matière, nous avons farouchement agi comme si toute l'issue ne devait dépendre que de nous et marqué des points, comme rarement ailleurs. Tant d'effort pour enregistrer encore tant de familiers barja-cois chômeurs ! C'est plus haut qu'on est atteint de langueur, pas ici. Moi, je commence à bouillir de colère : c'est ma façon aussi d'aider les jeunes !

Edouard Chaulet

EMPLOI

SITUATION EN NOVEMBRE 1991

Demandeurs :	80
Hommes :	37
Femmes :	43
Indemnisés :	48
Non indemnisés :	32

Le problème de l'emploi est un drame national qui affecte près de trois millions de gens. Les élus locaux ne sont pas responsables d'une telle situation. Pourtant, le Conseil Municipal a su saisir des opportunités, forcer la chance et infléchir le destin tragique de l'ex-société SAHMM vouée à la disparition pure et simple après de multiples démêlés avec la justice économique. Pendant que quelques précieux emplois sont créés ou sauvés ici à grand renfort d'argent public dont un peu de budget communal, des milliers de jeunes sont exclus de la possibilité même de faire leurs preuves.

INAUGURATION DU 25.04.1991 LA GARDÉCHOISE

Extraits du discours d'Edouard Chaulet
Conseiller Général du Gard,
Maire de Barjac

Oui, nous célébrons un événement heureux entre tous, pour une commune, celui d'une usine créatrice d'emplois industriels et de richesses.

Les équilibres fragiles d'un bourg comme le nôtre sont réalisés par des efforts multiples : l'agriculture, élément qui reste fondamental de notre tissu local malgré ses difficultés et grâce à une audace rare, le commerce, le tourisme, l'artisanat, les services bien développés, l'apport des retraités, l'industrie et une vie culturelle voire spirituelle.

Barjac a combiné ces atouts et s'est efforcé de les jouer au mieux. L'industrie de la soie, celle des mines, des cartonnages de la confection, de la mécanique avec la SAHMM ont longtemps soutenu un tissu rural qui, sans elles, se serait défait.

Ainsi, nous avons pu atteindre une relative harmonie, une qualité de "vie au pays" qui ne nous a pas épargné l'exode rural, ni aujourd'hui, le chômage et les emplois précaires, mais qui existe. Et c'est notre devoir dans la mesure de nos responsabilités de préserver ces équilibres, cette dimension rurale vivante, à l'échelle humaine...

Car ici, il y a tout pour être bien.

Un village millénaire, des gens travailleurs et des possibilités qui ne demandent qu'à s'exprimer. Nous sommes loin de ces villes nouvelles, créées à coups de milliards et où l'on sait d'avance qu'il n'y



Inauguration 91 Usine Panification

fera jamais bon vivre.

La recherche d'un milieu rural hospitalier et agréable est, je crois, la raison première qui a amené la famille de Jean-Pierre De Villiers ici.

Ensuite, l'esprit d'entreprise, l'amitié ont fait le reste : cette unité de production performante, ces produits de qualité, le pain sacré, ces emplois si demandés et si disputés malgré la difficulté des tâches, parce que trop rares dans notre région. La nécessité d'industrialisation pour notre région, notre pays s'impose.

On a longtemps cru à la prospérité par "le tertiaire". Les élucubrations de certains sur la société post-industrielle ont fait croire un moment que l'industrie allait disparaître. Mais il n'y a qu'à regarder les pays les plus prospères, l'Allemagne et le Japon, leur base c'est l'industrie, "les usines". Il n'y a pas de prospérité réelle, pas d'emploi stable et pas de recettes fiscales durables sans l'industrie, produisant des biens matériels et alimentant un réseau de sociétés, de services.

Les 15 emplois (22 à ce jour) industriels créés ici, avec 1,3 M d'aides publiques sont plus porteurs d'avenir que 1 000 emplois créés à coup de mil-

liards pour des bureaux et des grandes surfaces commerciales. Ici, l'argent public pour lequel il faut être scrupuleusement respectueux est on ne peut mieux placé. Il fructifiera grâce au savoir-faire de la société et au labeur des salariés à qui je souhaite réussite et courage.

Implanter une entreprise, cela n'arrive que deux fois par siècle à Barjac. Il y faut des tas de conditions. Celle qui semble faire l'unanimité, bien qu'elle ne soit pas suffisante, c'est le désenclavement !

Barjac, dont la prospérité passée est due en grande partie au croisement de deux routes essentielles Nord-Sud et Est-Ouest, le Puy-Nîmes et Pont-Saint-Esprit - Mende a besoin aujourd'hui encore plus de ce désenclavement. Je suis heureux de saluer mon ami Cavalier-Bénézet qui m'assurait ce matin encore à Nîmes, que la barre de la côte de Lindes allait être supprimée. Avec cela, c'est tout le Nord Gardois et le Bas-Vivarais qui va bénéficier d'un atout majeur : l'accès à la Vallée du Rhône.

Messieurs, Mesdames, vous avez un Conseil Municipal heureux aujourd'hui. Certes, l'ombre menaçante de difficultés pour l'autre usine nous affecte, certes nous nous heurtons à des difficultés dont la bureaucratie n'est pas la moindre mais nous avons courage et espoir en notre village. Autour de nous, tout est en marche : l'irrigation apportée à nos agriculteurs, les routes qui bougent, le logement qui s'améliore et devrait avancer beaucoup plus, nos écoles qui se modernisent, notre patrimoine qui s'embellit.

Un jour, qui n'est pas si loin j'espère nous aurons rendez-vous avec du bonheur complet dans notre petite ville de campagne "gardéchoise"

"Gardéchoise", ce beau néologisme associant le caractère hardi du Gardois à celui sage et fidèle de l'Ardéchois.

Nous n'avons rien d'autre à vous souhaiter, Monsieur le PDG, Messieurs les Sociétaires, Mesdames et Messieurs les salariés que de bien produire, de vous développer et d'embaucher encore plus.

Nous en sommes convaincus, vous réussirez !

E. Chaulet

Conseiller Général du Gard, Maire de Barjac.

CARRIERE DU RANC

Après un an de travail, les sept salariés de la carrière ont été licenciés. Ce bel espoir d'emplois, de recettes et de matériaux s'est perdu de par la trop petite quantité de blocs valables.

Le site, après diminution de l'impact visuel sera gardé en l'état, avec ses plateaux blancs pouvant être utilisés à des fins touristiques ou culturelles.

PERSPECTIVES

Des contacts sont établis pour la venue d'entreprises. Un manque de terrain et des problèmes de règlement des sols gênent pour l'instant l'action de la Municipalité.

Le P.O.S. a été mis en révision.

REFONDATION INDUSTRIELLE : "S.A. UNIC"

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
GARD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARJAC

Séance du 29 octobre 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze
et le vingt neuf octobre
à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Edouard CHAULET, Maire Conseiller Général.

Présents : M^r CHAULET, M^{me} NOUET, M^r DUMAS, M^{lle} LAGORSE, M^{lle} DANIEL, M^{me} LAVIE, M^{lle} LISLE, M^{lle} PILOD, BELLEGARDE et SOULIER.

Absents : PASCAL, BASTEL, AYMARD, SARRAZIN et RAYMOND.

M

SA UNIC Industrie

Monsieur le Maire expose le projet de développement de l'entreprise des ponts-élevateurs et la reprise modeste de la production création de 18 emplois à l'été 1992.

Compte-tenu du sérieux présenté par la nouvelle société et de l'intérêt que la commune a à remettre en fonctionnement le bâtiment de l'ex-société SAHMM, en créant des emplois industriels, il propose au Conseil Municipal la commune :

- achète l'immeuble et le terrain pour la somme de 300.000 Frs - frais de notaire
- restaure l'immeuble ancien de 22 ans selon le devis de l'architecte M. MASSAL pour 1.100.000 Frcs H.T.
- le loue à la société SA UNIC Industrie sous forme de crédit-bail immobilier de 15 ans moyennant le paiement d'un "loyer" couvrant l'amortissement et la rémunération des capitaux investis par la commune, après déduction des aides publiques, de telle sorte que l'opération soit sans frais pour la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à interdire auprès du CONSEIL GÉNÉRAL, du CONSEIL REGIONAL, du FIDM et du FIDA, pour situer les aides à l'immobilier industriel,
- AUTORISE le MAIRE à signer l'acte du patrimoine industriel devant notaire
- DESIGNE l'architecte Charles-Emile MASSAL, l'imposeur bien-être à ALES pour assurer la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation des locaux conformément aux vœux du Maire et du Comité de la commune.
- AUTORISE le MAIRE à négocier avec la SA UNIC Industrie les termes du contrat de crédit-bail immobilier.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
GARD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARJAC

Séance du 3 Décembre 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze
et le trois décembre
à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Edouard CHAULET, Maire Conseiller Général.

Présents : M^r CHAULET, M^{me} NOUET, M^r DUMAS, M^{lle} LAGORSE, M^{lle} DANIEL, M^{me} LAVIE, M^{lle} LISLE, M^{lle} PILOD.

Pouvoir de M^{me} SOULIER à M^{me} NOUET.

Absents : AYMARD, MONTEIL, RAYMOND et SARRAZIN.

M

Plan de financement
SA UNIC Industrie

Sous-Prefecture de Nîmes
09 DEC. 1991
COURRIER RECU

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29.10.91 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition et la réhabilitation des bâtiments ex Société SAHMM pour les louer à la S.A. UNIC INDUSTRIE sous forme de crédit-bail.

Il donne lecture du plan de financement qui s'élève en dépenses à 1.500.000 Frcs H.T. :

- 1.100.000 Frcs travaux de réhabilitation.
- 300.000 Frcs acquisition patrimoine immobilier.
- 100.000 Frcs frais notaires - Assurances (dommages ouvrages...)
- 1.500.000 Frcs H.T. de travaux soit 1.779.000 Frcs T.T.C.

en recettes :

- 300.000 Frcs Conseil Régional
- 300.000 Frcs Conseil Général
- 270.000 Frcs F.I.B.A.
- 630.000 Frcs Emprunt sur 15 ans
- le montant de la T.V.A. soit 279.000 Frcs sera financé à l'aide d'un emprunt à court terme.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Approuve le montage financier de l'opération, Sollicite du Conseil Général, du Conseil Régional, du FIDA les subventions telles que définies dans le plan de financement ci-dessus.

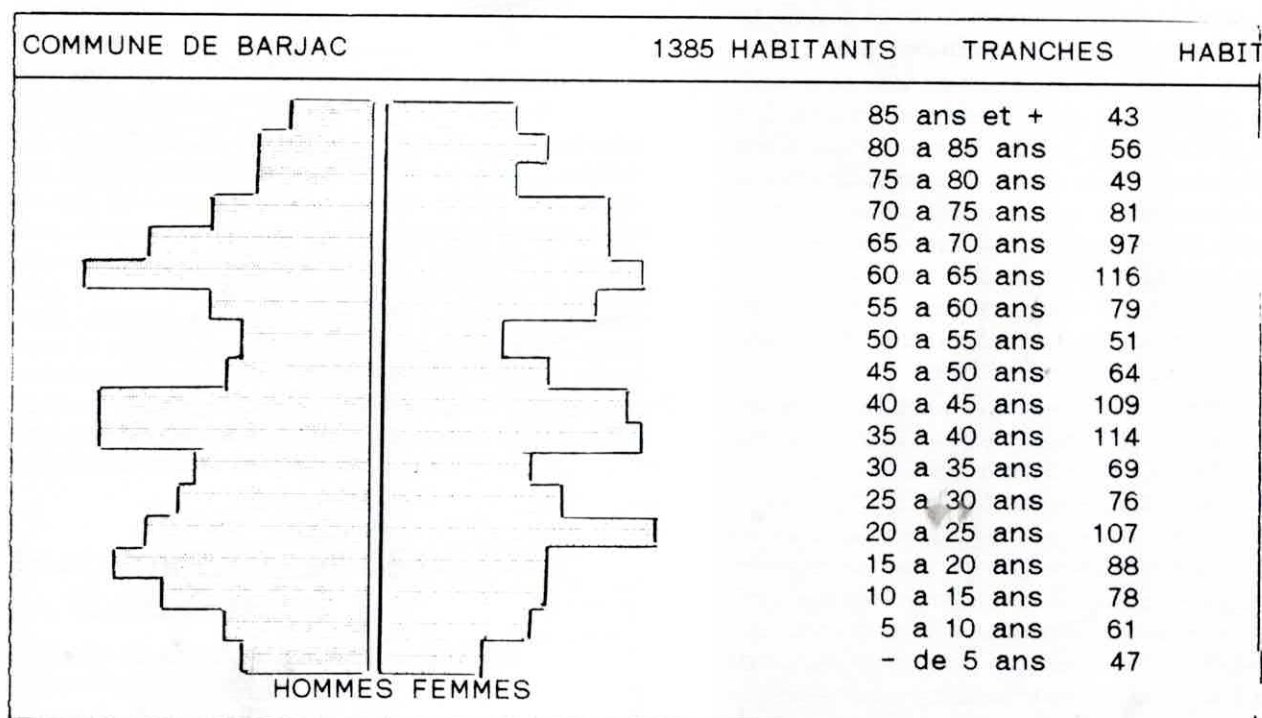
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire :

PRÉSENTATION DE BARJAC

RECENSEMENT 90 : 1380 HABITANTS - PYRAMIDE DES ÂGES AU 1.01.1992



• Impôts locaux :

Taux	1990	1991
Taxe habitation	13,44 %	12,9 %
Foncier bâti	16,78 %	16,11 %
Foncier non bâti	70,35 %	67,54 %
Taxe professionnelle	16,99 %	16,31 %

Pour être honnête, la baisse des taux qui dépend de la commune émane d'une volonté de maintenir la pression fiscale au même niveau qu'en 1990. L'état ayant voté la suppression d'un coefficient déflateur anciennement appliqué aux bases (ce coefficient réduisait l'écart entre l'évolution des bases et l'inflation), la commune a souhaité réduire ses taux d'imposition à hauteur de ce coefficient.

• Permis de construire délivrés en 1991 :

24 permis délivrés dont 8 maisons individuelles, 7 piscines, 1 hôtel-restaurant, 1 entrepôt, 4 garages, 1 hangar agricole et 2 agrandissements constructions existantes.

• Quelques consommations :

- Consommation électrique (bâtiments communaux + éclairage public + chauffage) : 223 000 F en 1990 (double vitrage mairie + écoles) 150 000 F en 1991
- Consommation eau : m³ en 1990 10 677 m³ en 1991
- Produits d'entretien ménager : 23 000 F en 1990 et 20 060 F en 1991

• Recettes

- Taxe de séjour :	27 582 F
- Marché :	90 000 F
- Brocantes :	143 000 F
- Droits d'entrée spectacles :	17 000 F

• Fiscalité : produit des 4 taxes

- Taxe habitation : 12,9 % :	661 097 F
- Foncier bâti : 16,11 % :	568 656 F
- Foncier non bâti : 67,54 % :	363 946 F
- Taxe professionnelle : 16,31 % :	706 596 F

• Dette communale

Montant des annuités : 980 175 F

Annuité de la dette par habitant : 710 F
1 380 h

Pour une commune de même catégorie dans le département 1 102 F

Pour une commune de même catégorie dans la région : 882 F

Recettes Subventions en annuités du Conseil Général : 246 000 F

• Le Conseil Municipal :

Autres décisions budgétaires

- a baissé le taux de la taxe électrique de 17 % à 10,4 %
- a renégocié un emprunt de 700 000 F de 16,5 % à 10 %
- a négocié un emprunt de 500 000 F pour le château à 8 %
- Institution dès 1990 d'abattements spéciaux en matière de taxe d'habitation
- 10 % d'abattement supplémentaire pour les personnes non imposées sur le revenu.

Abattement pour charges de famille

- 15 % pour chacune des 2 premières personnes à charge
- 15 % pour chaque personne à charge à partir de la troisième.

• Les achats :

Restructuration

système informatique : 52 000 F

Massico : 2 100 F.

6 bancs et corbeilles à papier : 9 850 F

Tondeuse : 52 000 F

Débroussailleuse à main : 4 760 F

Ensemble marteau-piqueur : 8 900 F

Duplicateur école : 3 240 F

Plantations diverses : 7 000 F

• Les travaux de nos employés :

Les travaux de routine :

- nettoyage des rues, des écoles, des abords HLM
- débroussaillage et entretien des chemins ruraux
- entretien espaces verts : stade - rond-points, - village
- installation des salles pour les associations, les cérémonies, les spectacles
- ramassage et distribution de bois aux personnes âgées
- traçage des parkings et de la signalisation communale
- entretien du cimetière
- enterrements

Les travaux en régie :

- Confection et implantation dans le village de panneaux d'affichage (merci, M. David)
- décroûtage et jointoiement du mur de la Lisette
- remise en état mur de l'esplanade
- peinture des menuiseries école publique
- peinture de classes
- aide matérielle à l'organisation du symposium
- réalisation des socles des sculptures
- réhabilitation des socles des sculptures
- réhabilitation logement rez-de-chaussée ancienne gendarmerie (travaux de maçonnerie et divers...) et plafond à la française au château.

Messieurs Francis Dumas - Joseph Euzenne - Bernard Sonzogni ont été aidés dans leurs tâches par différents Contrat Emploi Solidarité.



Le personnel Communal lors du départ à la retraite de Jean ANDRÉ



Arrivée de Nathalie LONG



TRAVAUX

SITES ET PATRIMOINE

VOIRIE RURALE :

Aménagement du Chemin du Rieu et réfection du Chemin de la Grange des Près, des Crottes, du Roméjac et de Cabanevieille, de Fontfroide.

Coût : 500 000 F. subventionnés à 25 % en capital, soit 125 000 F. et 25 % en annuités. Réparation de divers chemins ruraux.

VOIRIE COMMUNALE :

Reprofilage de la place de la Liberté et la place du Canton.

Construction trottoir Hôtel du Centre.

Coût total des travaux : 240 000 F. T.T.C. subventionnés à 40 % en capital par le Conseil Général soit : 80 000 F.

ASSAINISSEMENT :

Extension du réseau route de Bagnols, montée de Rieu : 8 habitations de plus desservies, coût : 120 000 F.

Extension quartier Fontmalligues, coût : 100 000 F.

Les deux programmes ont été subventionnés à 50 % par le Conseil Général.

ELECTRIFICATION :

Travaux effectués : 656 003 F.

Renforcement basse tension rue des Glycines et rue St Michel.

Extension du Poste "Hôtel de Ville" pour alimentation tarif jaune au Château.



Construction et raccordement, moyenne et basse tension, du poste U/C de l'Usine. Travaux subventionnés à 88,6 % : par le Conseil Général avec récupération T.V.A.

LOGEMENT

REZ-DE-CHAUSSEE

ANCIENNE GENDARMERIE

Création d'un logement à caractère social au rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie afin de terminer la réhabilitation complète de cet immeuble. Coût des travaux : 140 000 F. T.T.C. y compris les tra-

voux de maçonnerie effectués brillamment par les employés municipaux.

Subvention Conseil Général : 44 000 F.

Subvention Etat : 14 000 F.

Emprunt C.D.C. : 5,8 % : 56 000 F.

RESTAURATION DU PORCHE DE LA MAIRIE :

Elle s'inscrit dans la poursuite des efforts du Conseil Municipal en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la sauvegarde du patrimoine ancien et de l'accueil aux touristes.

Coût : 75 000 F. T.T.C. subventionnés par le Conseil Général.

TRAVAUX ÉGLISE :

Montant 70 000 F., subvention Conseil Général 30 000 F.

Remplacement sur les façades Est et Ouest des vitraux, des châssis et des gouttières endommagés.

Étanchéité de la sacristie.

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

En 1993, EDF implantera un poste source quartier "St Martin" alimenté par la ligne à très haute tension qui passe sur Barjac. Ce poste renforcera les 3 réseaux au bout desquels se trouve Barjac. La puissance électrique sera ainsi garantie, les transports seront souterrains et une coquette taxe professionnelle abondera le budget communal.



Porche de la Mairie rénové et décoré pour les fêtes de fin d'année

SALLE DES FETES : LA CLASSE

Nous n'oublierons pas cette pancarte, lorsque les licenciements ont été prononcés à la SAHMM : "2 millions pour détruire le château, rien pour l'usine. Merci Monsieur le Maire". Tentative politicienne pour dévier une colère bien compréhensible vers un bouc émissaire local ? Illusion entretenue selon laquelle 2 millions suffisaient pour sortir l'usine d'une gestion lamentable ? Nous ne voulons entendre qu'un cri de désespoir... Il fait mal. Qu'en est-il maintenant ?

L'usine est bien partie ; Pas à Alès, avec trois emplois, mais vers l'avenir, à Barjac et, dix emplois, vingt pour bientôt, dans un bâtiment rénové, fiabilisé en énergie électrique, avec un gestionnaire sérieux et droit. Et il faut que les anciens retrouvent tous une place !

Quant au château, loin d'être détruit, il est consolidé par un chaînage, embelli et en état de rendre des fonctions multiples pour tous.

Ce projet de longue haleine dans un cadre ancien complexe et contraignant fut mené de bout en bout par le débat parfois vif d'architectes, de techniciens, d'entrepreneurs, d'élus et de citoyens. Il fonctionne et fait l'envie de bien d'autres municipalités. Et que les spécialistes du ragot ne nous disent pas qu'il ruine la commune ! L'emprunt de 1 Million pour le nouvel espace salle/terrasse est remboursé par la subvention du Conseil Général !

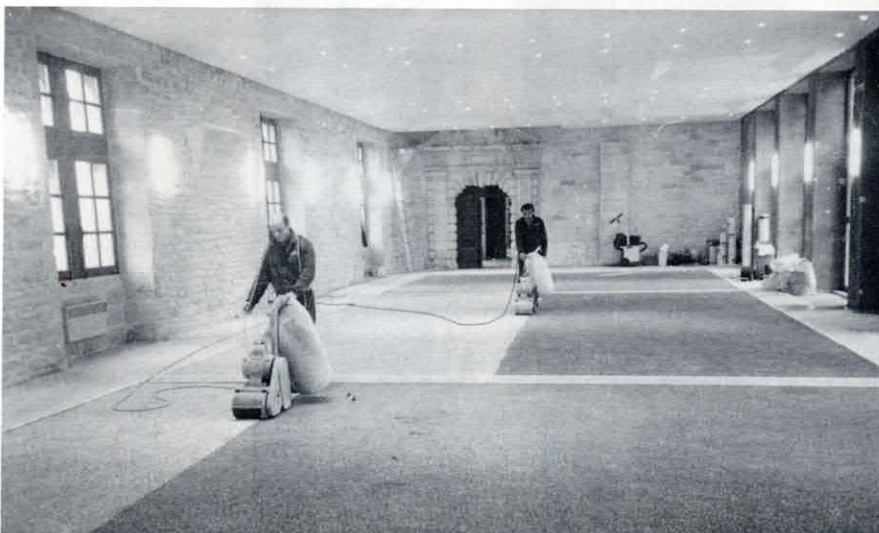


Mur ancien avec ses perturbations



Château

Intérieur



Comme on dit, "il fallait le faire" ! Les débats n'ont pas manqué et se poursuivront encore sur tel ou tel aspect. Tant mieux ! Dans une telle entreprise le contraire serait anormal. Dans le coût total (1,9 M TTC), il est à noter deux portails en fer forgé, deux fenêtres à meneaux pour les anciennes salles et un apport électrique fiable pour le château d'aujourd'hui et de demain.

Les drainages du pluvial en terrasse (superbe panorama) permettront l'assainissement et donc l'aménagement ultérieur de l'impressionnante voûte dite "des écuries" à peu de frais. Ainsi, la vie associative, culturelle, économique et touristique en est renforcée. Le rayonnement de notre bourg n'en sera que plus intense.

COMMISSION SCOLAIRE

"PRIORITÉ DES PRIORITÉS"

PARTICIPANTS EN 1991 :

Ecole publique	107
Ecole privée	42
Total	149

RÉPARTITION PAR COMMUNE :

Barjac	124
St Privat	12
Bessas	7
Montclus	2
St Sauveur	1
Rivières	1
Vagnas	1

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AUX ÉCOLES

Ecole publique : Travaux subventionnés à 80 % par le Conseil Général : Coût 94 000 F. TTC

- Fermeture du hall d'entrée Salle des Fêtes

Classe cours élémentaire et cours moyen

- Remplacement des menuiseries bâtiments scolaires route d'Orgnac (double vitrage)

- Acquisition d'un duplicateur à alcool

- Réhabilitation d'un local pour bibliothèque scolaire

Ecole du château : Réhabilitation d'une salle pour l'informatique

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES : 66 %

En moyenne le coût est de 2 961 F/élève 66 % tel est le taux fixé par la loi portant obligation aux communes de résidence de participer aux frais de fonctionnement des écoles des communes d'accueil.

La Commission scolaire réunissant les Maires des Communes concernées, étudie et oriente les décisions budgétaires pour l'année scolaire de façon transparente et en recherchant la coopération entre communes :

- 220 F. de fournitures scolaires

- 175 F. de subvention classe de découverte,

- Achat de livres départ en 6^e "La découverte de Christophe Colomb par les Indiens d'Amérique"

- Organisation d'un cross des écoles à travers le village.

- Conférence sur les droits de l'enfant

avec M. José Chombard de Lawve. Maître de recherche au Centre National Scientifique.

- Après-midi récréative avec F. Barge, Conteur.

Création d'une bourse communale pour l'enseignement primaire spécifique.

Ainsi, avec le dévouement des enseignants, des personnels de service et des parents d'élèves, l'acharnement de la Commune à vouloir créer une école digne de notre temps permettra une meilleure égalité des chances à nos enfants, souvent désavantagés en milieu rural.

La gestion des transports scolaires menée par la Mairie organise les trajets et rend service aux familles. Afin de conserver une totale gratuité, il est nécessaire d'éviter les abus : le chemin des écoliers n'est pas qu'un souvenir !

PERSPECTIVES

La nouvelle salle des Fêtes permettra de récupérer l'ancienne pour un restaurant scolaire et une cuisine centrale (portage de repas à domicile). Une garderie pourra alors être envisagée dans l'actuelle cantine de l'Ecole Publique.



Peinture - Menuiseries Ecole Publique

TOURISME

Toutes les enquêtes le montrent, les touristes sont surtout sensibles à l'accueil et à l'animation.

En conjuguant des manifestations populaires et parfois un peu élitistes, la Municipalité entend elle aussi jouer un rôle.

Le Syndicat d'Initiative de Barjac bénéficie d'aides augmentées :

- subventions : 5 000 Francs
- participation au dépliant : 3 000 Francs
- mise à disposition du kiosque
- prise en charge pendant 6 mois d'un contrat emploi solidarité en qualité d'hôtesse d'accueil

ainsi que le Comité des Fêtes dont on ne dira jamais assez le dévouement à l'animation estivale.

La Municipalité multiplie tout ce qui peut faire de la publicité : affiches, parutions dans hebdomadaires dans revues spécialisées...

La qualité de vie de notre petit pays est très recherchée, sachons la conserver, subtilement l'améliorer pour la faire partager à tous nos "hôtes" d'un moment.

SYNDICAT DES EAUX

Le syndicat Gard/Ardèche, présidé par M. Yves Serres Conseil Général de Vallon, admet 2 délégués de Barjac pour 12 communes.

Une restructuration des facturations est intervenue cette année (abolition du forfait 50 m3 et institution d'une prime fixe par branchement à laquelle s'ajoute la facturation au m3 d'eau consommée) du fait de la SAUR, société fermière et d'une très large majorité des délégués syndicaux.

A noter que Barjac s'y est opposé. délibération du comité syndical du 26 octobre 1990 :

DÉPARTEMENT
GARD
ARRONDISSEMENT
ALES
Objet :
Changement
tarification
redevance EAU

Loi du 1 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration
du Syndicat d AEP BARJAC 30

Séance du 26 OCTOBRE 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix
et le vingt six octobre
à 9 heures 30

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SERRE YVES, Président du syndicat

Présents : MM. rs SERRE, CHAULET, ELIDIN, BARRY, CHAMPETIER, RAOUX, FLANDIN,
CARLES, MORAND, BOUOIT, DUBOIS, VINCENT, CHANTE, BERNARD,
SONZOGNI, MALIGNON, BARNOUIN, MME POUDEROUX.

Absents : MRS PASCAL, VIGNAL, FIORENTINO, VEZON, RIVIERE, TESTUT.

Secrétaire de séance : MALIGNON ANDRE

Mr le Président porte à la connaissance de l'assemblée qu'il a lieu de faire évoluer le prix actuellement en vigueur de la redevance "Eau" en changeant la tarification.

- Suppression du forfait de 50M3 et institution d'une facturation binôme.

Il donne lecture d'une étude faite par la S.A.U.R. Société Fermière comportant plusieurs propositions.

Après en avoir délibéré et suite à un vote :
- 1 voix contre : la commune de BARJAC 30 -
le comité syndical approuve le nouveau barème pour l'année 1991 fixé comme suit :

Droit fixe par branchement :	300 FRS
- Part Syndical :	220 FRS
- Part Fermière :	80 FRS

Prix au M3 :	5.50 FRS
- Part Syndicale :	1.64 FRS
- Part Fermière :	3.86 FRS

Pour les Branchements communaux (mairie, école, cantine, cimetière, salle des fêtes ...), le prix au M3 reste exonéré de la surtaxe syndicale, il reste donc 3.86 FRS -Part Fermière-. En ce qui concerne le droit fixe, le syndicat le fixe à 200 FRS - Part Syndicale-.

Le Président est autorisé à signer tous avenants et tous documents afférents à cette tarification.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Certifiée exécutoire de plein droit.



Handwritten signature and initials

ORDURES MÉNAGERES

Produit de la taxe collectée sur les impôts fonciers bâtis : 234 000 F.

Coût de la Collecte : SICOM : 201 884 F.

Coût destruction ordures ménagères : SICTO-BA : 70 224 F.

soit une dépense communale de : 272 108 F.

En 1991, 80 containers ont été répartis par les éboueurs et Francis Dumas.

Ils ne suppriment pas le porte à porte ; ils apportent un complément.

A cet effet, le syndicat a restructuré son parc automobile : 2 nouveaux camions ont été acquis à cet effet.

A Grospierres, une déchetterie se construit. Elle devra accueillir les encombrants (appareils ménagers, télévisions, ferrailles, huiles, pneus...).

Sur simple appel à la Mairie au 66.24.50.09, un fourgon viendra enlever gratuitement à domicile vos objets encombrants dans un délai de 3 semaines maximum.

Une station d'épuration est également en cours de réalisation par le Syndicat pour évi-

ter que les eaux de pluie qui percolent au travers des composts ne deviennent des jus polluants.

"Environnement, quand tu nous tiens, tu nous coûtes !".

Un lourd problème de société



DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Les sept communes du Canton se sont associées pour prendre des mesures de protection contre l'incendie grâce à la création de pistes et l'entretien de chemins forestiers, l'implantation de citernes... Les financements sont assurés par les Mairies au prorata des travaux qui les concernent. Mais elles n'avancent que 10 % des investissements plus la T.V.A. Le reste est financé par le Conseil Général, l'Etat et la C.E.E. 1991 est l'année de la mise en place du S.I. Vocation Unique "Cèze-Ardèche". 1992 doit voir investir 1,2 M de Francs.



*Une piste de D.F.C.I.
avec M. Rouvière de l'O.N.F.*

CENTRE DE SECOURS

En 1991, nos sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ont effectué 665 sorties. Les missions se répartissent sur les 14 communes défendues en 1^{er} appel par le centre de secours de Barjac.

1991 a été aussi l'année d'une restructuration. Conformément à son programme, la Municipalité a doté le centre de secours de 2 professionnels rémunérés à 80 % par le Conseil Général. En février, Bruno Divol a été stagiarisé sur le poste existant.

En mai, Christian Celli, sous officier professionnel a pris ses fonctions à Barjac. Il succède comme chef de corps à Louis Raoux, nommé capitaine honoraire.

Un effort important a permis à des jeunes de devenir pompiers volontaires.

Des investissements restent encore à faire tant au niveau de l'équipement en matériel qu'en matière de bâtiments.

Le Conseil Municipal conscient de ces réalisations oeuvre dans ce sens :

- l'emprunt contracté pour la construction du centre (700 000 F.) à 16,5 % vient d'être renégocié à 10 %, l'économie réalisée permettra l'extension du garage,

- un projet de plan d'équipement lourd pour 1992 d'un montant de 159 200 F. portant principalement sur l'acquisition de matériel de désincarcération a été soumis pour approbation au Conseil Général (financement : 80 % Conseil Général - 20 % Commune).

DEPENSES	FACTUREES ALA MAIRIE	A LA CHARGE DE LA COMMUNE	
		TAUX	FRANCS
Habillement	34.261	20%	6.852
Carburant	50 046	Sorties Intra-Muros	
Fournitures diverses	6.052	100	6.052
Salaires + Charges sociales pompier permanent	232.989	20%	46.598
Acquisition petit matériel	4.680	20%	936
Assurance Bâtiment	1.000	100%	1.000
Contingent Service Incendie	30.513	100%	30.513
Subvention à l'amicale	7.730	100%	7.730
Téléphone	5.996	100%	5.996
Chauffage-électricité	9.843	100%	9.843
Annuité Emprunt Construction centre de secours	128.502	90%	128.502
Indemnités Pompiers	37.584	100%	37.584
Produits Entretien	833	100%	833
Fournitures de bureau	500	100%	500
PARTICIPATION COMMUNALE sur plan équipement	12.555	100%	12.555
Indemnités Foires à la brocante	122.788	0	
TOTAL	655.872		282.644

J.F. Colin Président de l'Amicale

E. Chaulet Maire Conseiller Général

C. Celly Adjudant Chef de corps



Départ à la retraite de M.L. Roux

ENVIRONNEMENT

UNE DÉCISION HISTORIQUE

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/1992

Étaient présents : MM Chaulet Edouard Maire Conseiller Général - Dumas - Mme Nouet - Mlle Lagorsse - Mrs Lavie - Lisle - Bellegarde - Pilod - Soulier -

Absents excusés : Mme Daniel - Pascal -

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion à l'unanimité.

STATION D'ÉPURATION :

Le Maire expose que l'actuelle station est largement insuffisante, dépassée et défaillante et que son implantation est désormais mal adaptée. Une étude de diagnostic menée par des experts pendant une année pleine, a révélé qu'il fallait une station de 5000 équivalents/habitants aux normes E NKI correspondant à un effluent chargé, à des variations saisonnières importantes et à un développement futur de la Commune incorporant également des zones nouvelles à desservir.

Cette nouvelle station est vitale tant pour l'expansion du village qu'en matière d'environnement pour éviter que des eaux non épurées rejoignent La Cèze "Poule aux Oeufs d'Or" du tourisme qu'il convient collectivement de protéger, à Barjac comme ailleurs.

Suite à de nombreuses commissions groupant élus sérieux et spécialistes, il invite le Conseil à prendre une décision historique tant par son caractère structurant qui engage l'avenir que par l'enjeu et le coût estimé du projet 4.600.000 Francs TTC. Ce projet se décompose en 3 tranches et le Maire rappelle les possibilités de subvention sur lesquelles il compte.

CRÉATION DE LA STATION :

3.700.000 Francs TTC 30 % en capital + 15 % d'avance remboursable en 12 ans sans intérêt assorti de différé de remboursement de 2 ans par l'Agence de Bassin Rhône Méditerranée. Le Conseil Général apportant une subvention de 50 % par annuités sur le montant HT du projet dans le cadre de ses nouvelles doctrines.

CANALISATION DE TRANSPORT : 700.000 Francs TTC 15 % en capital + 30 % d'avance remboursable en 17 ans sans intérêt assorti d'un différé de remboursement pendant 6 ans par l'agence de bassin + 50 % du Conseil Général. Cette canalisation permettra la liaison entre l'ancienne et la nouvelle station dont l'implantation est prévue "Quartier Planlong" en bordure du ruisseau "Le Cantabre" soit 1 km 200 de raccordement.

Amélioration du réseau existant : 200.000 Francs TTC Subvention de 50 % du Conseil Général.

Par ailleurs, le Maire informe le Conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 1992 et par décisions interministérielles, les services publics d'eau et d'assainissement ne pourront plus être intégrés au budget communal et feront obligatoirement l'objet d'un budget annexe qui devra s'auto-équilibrer, mesure qui devrait être réalisable avec maintien du taux actuel de la taxe.



"Le Brodé de Barjac"

Visite Station épuration "Les Vans"



BOIS

Sept hectares de bois, aux Cédres ont été nettoyés. Le projet de parc loisir est abandonné. Le conseil municipal a mis à l'étude un aménagement d'espace vert ouvert au public (jeux, repas champêtres, promenades, informations sur la garrigue...)

AGRICULTURE

Des opérations lourdes marquent désormais le paysage rural. Jamais notre campagne n'avait connu un tel bouleversement et un tel effort des agriculteurs et des élus. Pourtant, les directives de Bruxelles, l'effondrement des prix, les calamités ont de quoi désespérer nos paysans courageux et les faire disparaître. La Municipalité, le Conseil Général aident au maximum les progrès :

- garanties d'emprunt à l'ASA d'irrigation,
- subventions 30 000 Frs par an à l'ASA d'Assainissement (gros collecteurs)
- actions auprès des hautes instances politiques pour une meilleure protection et la prise en compte des pertes lors des gelées 91.

COMMISSION CULTURELLE

Ecole publique



HLM

Château



Jardin public



Cave coop.

Cimetière

Sans se substituer aux activités des associations mais en ajoutant sa propre contribution, la commission culturelle a joué un rôle important dont témoigne son budget : 135.300 Francs. Des aides venues de Conseil Général, de la Région, de l'Etat ont permis un programme aussi ambitieux.

Il n'est pas fatal qu'un pays rural ne puisse bénéficier d'une animation culturelle de qua-

lité, et la vie de chacun peut être enrichie aussi de cela.

Comment mesurer l'impact en faveur de notre Cité ?

On y vient plus volontiers, on parle d'elle au loin, on s'y plaît mieux, on se parle plus...

La réalisation d'un nouvel espace au Château ouvre des perspectives... A chacun de le faire vivre.

• **Exposition photo** - du 27/04/91 au 01/05/91 animé par J.M. André. Ce concours était ouvert au plan national avec plus de 200 oeuvres exposées sur le thème de l'eau.

Coût : 4 800 Francs

Participation du Conseil Général : 500 Francs
et du Syndicat d'initiative : 1 500 Francs

- **Concert rock "Alcyon"** pour la St Jean
Coût : 4 000 Francs
Subvention du Conseil Général : 1 000 Francs

- **Symposium de sculpture** - du 1^{er} au 12 juillet

6 sculpteurs dont les oeuvres créées "in situ" font partie du patrimoine barjacois. Cette manifestation fut l'occasion d'éditer deux superbes plaquettes, un téléfilm réalisé par Mr Bernard. Antenne 2, dans le cadre "les Arts au Soleil" sous l'égide du ministère de la culture a consacré une émission au symposium de Barjac.

Coût : 81.000 Francs sans la 2^e plaquette.

Subventions : 73.500 Francs

région : 30.000 Francs

Etat : 10.000 Francs

Conseil Général : 20.000 Francs + édition de la plaquette présentation

Caisse d'Epargne : 5.000 Francs

Office des HLM du Gard : 5.000 Francs

Comité d'exposition : 3.500 Francs

- **Exposition Giono** - du 1^{er} au 6 juillet aux Capucins en collaboration avec les Soirées Musicales Barjacoises.

Aide du Conseil Général : 2.000 Francs

- **Exposition Jean-Pierre Brethon** au château du 1^{er} au 16 août. Un millier de visiteurs accueillis par près de 40 "surveillants" bénévoles a pu apprécier une vaste rétrospective de l'oeuvre de l'artiste gardois.

- **Soirée Jean-Pierre Chabrol** "La folie des miens"

300 entrées payantes : 13.600 Francs

Coût : 10.000 Francs

Subvention du Conseil Général : 1 500 Francs

Barjac le 03.09.91 - Extrait du Midi Libre

"La Folie des miens"

Jean-Pierre Chabrol sait dire "non"...

Le contraire même du folklore, ce Jean-Pierre

Chabrol. Les quelque trois cents Barjacois qui sont allés l'écouter et le voir à l'initiative de la municipalité, n'allaient pas au "musée Grévin cévenol" ! La vie du paysan misérable d'hier mais aussi un certain bonheur entrain de mourir et les problèmes d'aujourd'hui sont étroitement mêlés. Les souvenirs d'un Gard presque disparu, avec son rythme à lui, des parfums, son accent et ceux de Paris et de la Libération que J.P Chabrol a connue, journaliste, après avoir participé au maquis de la Libération d'Alès, les leçons d'espoir, malgré tout, à en tirer, tout s'entrelace dans le spectacle religieusement écouté sous les frondaisons de l'école de Barjac.

Avec un minimum de moyens, J.P Chabrol est à sa façon, maître d'école et nous donne à réfléchir sur nous-mêmes. Il sait raconter mieux que personne son petit pays, dans la vieille tradition. Il exprime du même coup tout l'héritage des Camisards, des résistants et de tous ceux qui savent dire "non" dans les moments décisifs.

Un chant qui monte bien au-delà des sommets de la Cévenne. J.P Chabrol tout de sombre vêtu accompagné d'un petit foulard rouge a évoqué le souvenir des petites gens, si généreux, hors de toute ambition et qui faisaient l'histoire au nom d'un idéal et même parfois, comme dans les années 40? Ils en mouraient.

Lorsque Chabrol laisse tomber le foulard rouge à terre "comme le corps d'un homme qui meurt debout" et qu'il le reprend pour saluer en le mettant sur son coeur, il veut seulement nous dire sa tendresse pour les hommes qui se battent et parfois se trompent. "La Folie des miens" c'est presque deux heures qui passent très vite en dépit de la nostalgie et des regrets qui percent à travers cette folie.

N'est-ce pas aussi une folie que de présenter en ces temps, ce spectacle et réussir la gageu-

re de battre les records d'affluence pour un spectacle payant ?

Merci M. Chabrol.

- **Lumière de Pierre** - 10 août

L'église St Laurent et l'Esplanade ont reçu des illuminations dont le souvenir se perpétuera grâce aux merveilleuses photos de J.M. André.

Prise en charge totale par le Conseil Général.

- **Cinéma** : une fois par mois l'hiver, une fois par semaine l'été, cette animation tente de donner à voir des films très récents. Les succès sont inégaux.

Les deux films de M. Pagnol 200 entrées

"Van Gogh" de M. Pialat 50 entrées

Les séances d'hiver sont subventionnées à 1000 Francs par la Mairie.

- **Concert Piano Jazz de René Bottlang**

Le pianiste de renommée internationale intervenait à Barjac dans le cadre du Festival Méditerranéen Régional - 80 entrées. Cette animation en arrière saison permet d'apprécier la cheminée et les tapisseries du château.

Coût : 5000F

Subvention : 2000F

Conteur Fabien Barges le 19/12/92

Après une animation dans les classes F. Barges, à l'initiative de la bibliothèque, captiva les 50 auditeurs du soir.

Bibliothèque : horaires adultes : le mardi et le jeudi de 14h00 à 16h00.

Horaires enfants et animations : le vendredi de 16h30 à 18h00.

Achat de livres pour enfants et adultes : 2000F

La plaquette sur les structures est en vente au prix de 20F. (Mairie - Photographe - Maison de la presse - Syndicat d'initiative)



Carnaval 91

LA VIE ASSOCIATIVE

Nombre d'associations : 36. Leur vie anime notre village tout au long de l'année. Il serait trop long d'en faire ici le détail.

Depuis l'an passé, trois nouvelles associations ont vu le jour

Génération paix :

animée par Dominique Lonchamp. En réaction contre la guerre du Golfe, cette association milite pour "un échange de réflexions et d'actions sur le processus pouvant mener à une paix mondiale basée sur la compréhension et l'amitié entre les peuples". Elle a déjà édité 4 bulletins qui retracent les activités menées (conférences-débats sur le désarmement, les droits des enfants, le problème palestinien, bientôt sur l'immigration...)

Sport-Plaisir :

Responsable : Simone Mathis qui anime la gymnastique féminine deux fois par semaine, le jeudi 13 h 45 et 19 h au préau, route de Vallon. D'autres activités regroupent enfants ou parents (club d'échecs Mme Golder - golf - randonnées pédestres - sorties en mer - cerf volant M. Agapitos).



Génération paix : une réunion parmi d'autres préparant les débats publics

Rappelons que toutes les associations bénéficient gratuitement de salles municipales préparées et que le secrétariat assure une permanence tous les lundis de 18 h à 19 h pour effectuer les tirages photocopies des associations.



La Rose des Déportés



Mr Divol Président du SI avec Fabienne et Nathalie



"Les enfants de Barjac" au Château



CAMSCI

CITOYENS D'HONNEUR 1991

Divol André

figure populaire de Barjac, André Divol est né à Saint-Etienne, le 30 juillet 1928.

Ses parents sont natifs de Barjac où il est arrivé en 1949.

Il a travaillé pendant 22 ans au Syndicat des Eaux puis est devenu Pompier permanent pendant 10 ans au Centre de Secours de Barjac où ses qualités humaines lui ont permis d'arrondir les angles dans des situations difficiles. Il terminera une carrière de 37 ans de pompier comme Capitaine Honoraire.

Il a été décoré de la médaille d'honneur des Pompiers du Gard et du Mérite Agricole.

A la retraite depuis deux ans, il préside le Syndicat d'Initiative depuis 1957 avec bonhomie et efficacité à l'aide d'une équipe soudée comprenant Madame Ribard, contribuant ainsi depuis longtemps au rayonnement en France et à l'étranger de notre Barjac.

Monteil André

Barjacois bien connu de tous, est né le 20 juillet 1914 à Meyrannes dans le Gard.

D'abord militaire pendant sept années, jusqu'en 1941, puis agriculteur pendant dix ans. Il vient ensuite s'installer à Barjac avec son épouse et ses enfants, il travaille alors aux mines de Barjac, pendant vingt trois ans comme mineur de fond, ce dur métier représentatif d'une corporation aux valeurs de droiture, sens du travail et générosité.

En 1971, avec la municipalité de Mr Jean Tassy, il est promu au poste du bureau de bienfaisance qui est devenu ensuite Aide Sociale. A cette fonction, avec générosité, sens de l'autre, Mr Monteil exerce cette noble tâche jusqu'en 1989 où il termine son mandat sans le renouveler.

Mr Monteil a mené plusieurs combats et il a été pendant trente cinq ans Président de la Section Locale de Mutilés de Travail, lui-même ayant été accidenté en 1951.

D'autres activités ont meublé cette vie bien remplie et notamment celle, pendant vingt ans, d'agent local de la Société d'Assurance "La Providence".

Actuellement, il reste le dynamique correspondant local du Journal "La Croix du Midi" où dans ses "Echos de la Lisette" il fait, semaine après semaine, revivre la vie de son village...

Le Conseil Municipal et le bureau C.C.A.S. ont tenu à honorer dignement cet homme généreux et joyeux, aimant la vie, le chant, la plaisanterie.

Jean-Louis Bastide

A Barjac depuis 1974, Président des Soirées Musicales Barjacoises depuis leur création en 1981 soit 9 ans d'intenses activités culturelles représentant 107 animations musicales dont une centaine de concerts, toutes de haut niveau et réparties en 1/3 classique, 1/3 jazz, 1/3 folk. 9 orchestres symphoniques (Nîmes,

Avignon...) se sont produits dans la chapelle des Capucins, le lieu de leurs manifestations mis à disposition par M. Dewynter et aménagé bénévolement par les membres de l'Association.

De grands concerts de jazz ont eu lieu également avec les "Haricots Rouges" et Padovani dans le cadre du festival Méditerranéen.

Il faut citer également la venue du pianiste Mammoser.

Des spectacles gratuits ont également été offerts aux écoles avec notamment le récent concert d'un flutiste très apprécié. Tous les spectacles sont gratuits pour les enfants.

La mise en place de ces animations a formé un groupe d'amis qui s'est lancé dans le théâtre ; déjà deux pièces de boulevard "j'y suis j'y reste" et la "chambre mondaine" ont ravi les Barjacois et les touristes. Tout le monde a pu apprécier la qualité des acteurs et la beauté des décors. Un prochain spectacle est prévu pour le mois de mai. Les bénéfices des représentations théâtrales sont reversés aux Associations de Parents d'élèves des deux écoles.

Parallèlement à ces spectacles, ont lieu également des expositions peintures notamment la dernière en date, celle de M. et Mme Quartieux, organisée par M. Pelatant.

Beaucoup de mérite à toute l'équipe que l'on encourage vivement à poursuivre dans cette voie.

NAISSANCES

Maillet Laure Elodie,
née le 8 mars 1991 à Alès
M'Rah Mohamed,
né le 5 décembre 1991 à Alès
Rozzi Nancy,
née le 28 novembre 1991 à Aubenas
Tassy Alexia, née le 28 juin 1991 à Alès

MARIAGES

Diawara Mahamadou et Gaumain-Cerri
Christine le 22 avril 1991
Rozzi Alain et Gervis Barbara
le 31 août 1991
Wiedemann Guy et Garsia Joëlle
le 31 juillet 1991

DÉCES

Bellegarde Félix, le 7 octobre 1991 à Barjac
Bénevent Maurice, le 4 mai 1991 à Alès
Divol Emile, le 27 mai 1991 à Barjac
Jacques Marie Louise, le 2 février 1991
à Vallon Pont d'Arc veuve Crégut
Marron Eugénie, le 1^{er} juillet 1991 à Alès
Martorana Giocchino, le 19 octobre 1991
à Alès
Raoux Alice, le 22 août 1991 à Barjac
veuve Lavie
Soulier Marie André, le 25 juillet 1991
à Barjac
Théron Armand, le 5 avril 1991 à Barjac
Valet Marcel Léon Jacques,
le 30 décembre 1991 à Pierrelatte.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPOSITION DU BUREAU DU C.C.A.S.

Monsieur le Maire et Conseiller Général.
Responsable Mme Nouet Jeanine, Adjointe au Maire.
Permanence R.V. : mardi et jeudi de 15 h à 18 h.
Responsables au Conseil Municipal :
Mme Daniel G. - Mr Sarrazin M.
Autres responsables non élus :
Mlle Missot A. - Mme Comte S.
Avec une équipe de personnes dévouées.



HLM Résidence Les Platanes

Le Bureau du C.C.A.S. s'est réuni 8 fois en 1991.

SON ROLE : ETUDE DE DOSSIERS

aux personnes âgées
aux malades, aux handicapés
aux sans ressources, aux isolés
aux exclus (jeunes et vieux)
Dossier COTOREP, aide médicale, R.M.I., A.N.P.E., logement, retraite
et aides diverses (C.A.F, oeuvres etc)

ROLE D'ANIMATION ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUX PERSONNES AGÉES ET ISOLÉES.

• L'ANIMATION

A) ACTION MUNICIPALE

Repas de fin d'année, semaine de personnes âgées, visites à domicile, colis, et visites aux maisons de retraite et hôpitaux par un groupe de bénévoles dévoués.

B) ACTION CLUB DU 3^E AGE

Club "La Belle Epoque"

Présidente : Mme Manificier Madeleine Tel 66.24.56.66

Vice-Présidente : Mme Graffand M.L

Une rencontre au foyer tous les mercredis

Des voyages et sorties (6 par an)

Des séjours de une semaine (Nice)

Deux repas annuels

C) COMPLÉMENTARITÉ ET SOUTIEN AVEC LES OEUVRES HUMANITAIRES

Croix Rouge :

Mme Gounaud Jeanine

Secours Populaire :

Mme Dubois Mireille. Tel 66.24.55.99

Secours Catholique :

Mr le Curé (le presbytère). Tel 66.24.50.03



HLM Les Muriers "une fête".



A la mairie avec les habitants HLM en décembre 91

• AIDE AU LOGEMENT

Barjac manque de logements malgré la Résidence des Platanes. Résidence pour personnes âgées valides, 17 logements. Il faut en construire d'autres. L'H.L.M "les Muriers" accueille 32 familles dans de meilleures conditions depuis sa réhabilitation en 1990. Locataires et municipalité se rencontrent à la mairie pour discuter de certains problèmes sociaux.

• CREATION D'UN CENTRE DE LOISIR

Pour la 1^{ère} fois un centre communal de loisir a reçu les enfants de plus de 4 ans cet été au mois d'Août. Mr Hugon Francis possédant les compétences en a assuré la direction. Plusieurs familles en ont bénéficié pour leurs enfants (subventions C.A.F.). Une expérience à reconduire cet été autour d'activités variées et dirigées.

SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES AGEES

Le 20.06.91

Préparation de la semaine dès juin 1991 en mairie de Barjac.

Du 19 octobre au 26 novembre 1991 :

Semaines de fêtes en l'honneur des Retraités de la Commune et du Canton avec 2 super après-midi récréatives où beaucoup de monde a participé. Un service de car a été mis en place pour les gens du Canton.

Dimanche 20 octobre : Grand spectacle chansons et Variétés à la salle des Fêtes de Barjac avec Yves Dubois, auteur-compositeur puis Animation Musicale avec "Les Enfants de Barjac".

Mercredi 23 octobre : Concours de Belote ouvert à tous avec la participation du Foyer-Club "La Belle Epoque" à 14 h 30 à la salle des fêtes de Barjac. Lots offerts par la Municipalité et goûter offert par le Club.

Samedi 26 octobre : A Barjac - Salle des fêtes à 14 h 30 super animation avec le Groupe C.B.A Production - 1 h 30 - 3 musiciens - 2 chanteurs

1^{ère} partie : Chants et animation

2^e partie : Moment musical et danse

Autour d'un verre de l'amitié offert par la Municipalité de Barjac.

GUIDE 92 DES AIDES AUX PERSONNES AGEES

Cette année le guide des aides a été réactualisé et remis à jour avec le concours du C.C.A.S. et des partenaires sociaux en mairie. C'est un guide pratique et un outil indispensable dans toutes les familles où il a été bien accueilli.

REPAS DES AINES

Le 24 novembre 1991 à la salle les Ormeaux, 160 personnes âgées de plus de 65 ans ont participé avec joie et bonne humeur au traditionnel repas. Autour d'un excellent repas préparé par Mme Dumas Annette et Mme Sonzoni Agnès la journée a été réussie et les convives heureux. Le C.C.A.S. et son équipe nombreuse de dames amies du C.C.A.S. avaient tout prévu (animation, transport, retour, photo souvenir)

COLIS DE FIN D'ANNEE

Le C.C.A.S. et ses fidèles amis ont parcouru la commune et les maisons de Retraite pour distribuer les colis aux plus de 75 ans n'ayant pas participé au repas. Ces visites ont été chaleureuses et fort appréciées de tous, ainsi que la remise des photos souvenirs.

Le C.C.A.S. n'oublie personne et son action ne se borne pas à toutes

ces choses là. Elle ne peut pas être divulguée étant souvent confidentielle. (distribution de vêtements, de jouets, ou aides d'urgence)

AIDES A DOMICILE

Aides ménagères

Pour Barjac, St Privat de Champclos, 5 aides ménagères sont actuellement au service des personnes âgées.



Repas des anciens



Préparation de la Semaine Nationale des Personnes Agées à la mairie.



La journée ADMR à Barjac

AIDES A DOMICILE MILIEU RURAL

Responsable A.D.M.R. (aide à domicile en milieu rural ; auxiliaire de vie, aide familiale)

Mme Natoni Ida

A Barjac, comme en témoigne cette carte reçue parmi beaucoup d'autres, les personnes âgées et les isolés ne sont pas oubliés !



Aides ménagères

Madame J. BONY

*Vous remercie de
votre gentillesse - Les Vieux
ne sont pas oubliés!!
Merci d'avoir pensé aux personnes
seules Bons*

Place de la Mairie

30430 BARJAC

SYMPOSIUM DROIT DE CITÉ

NOM : _____ PRÉNOM : _____

CONSIDEREZ-VOUS CETTE RÉALISATION ? ☐ POSITIVE ☐ NÉGATIVE

QUELLE EST L'ŒUVRE LA MIEUX ADAPTÉE A SON ENVIRONNEMENT ?

- | | | |
|-------------------------------------|---|---|
| ☐ H.L.M. | ☐ CAVE COOPÉRATIVE | ☐ L'ESPLANADE |
| ☐ LA LISETTE | ☐ LE CIMETIERE | ☐ LA COUR DES ECOLES |

SUGGESTION POUR 1992 : _____

BULLETIN RÉPONSE À DÉCOUPER ET À DÉPOSER EN MAIRIE.

SUBVENTION OBTENUES DU CONSEIL GÉNÉRAL EN 1991

Electrification	500.000 F	
Château	100.000 F	
Assainissement	120.000 F	
Domaine scolaire	56.000 F	
Voirie	210.000 F	
Logement anc. gendarmerie	30.000 F	
Symposium de sculpture	20.000 F	+ Edition Plaquette de Présentation
Spectacles animations culturelles	20.000 F	
Animations sportives	5.000 F	
Domaine économique	600.000 F. =	Gardéchoise 300.000 F SAHMM 300.000 F
Fonctionnement centre de secours	265.000 F	
ASA assainissement terres	256.530 F	
SIVU de DFCI	333.000 F	
Subventions en annuités	250.000 F	
+ Subventions en annuités Château	110 000 F	

SUBVENTIONS OBTENUES DE L'ÉTAT

SAHMM	270.000 F
Gardéchoise	600.000 F
Achat terrains	245.000 F
Symposium	10.000 F
Ancienne gendarmerie	140.000 F
Voirie (Amendes Police)	25.000 F
Etude diagnostic réseau assainissement (à bassin)	55.000 F
SIVU de DFCI	666.000 F
(Monuments Historiques) Château	20.000 F

SUBVENTIONS OBTENUES DE LA RÉGION

SAHMM	300.000 F
Gardéchoise	300.000 F
Symposium	30.000 F
Château	270.000 F

DÉSENCLAVEMENT DES ROUTES

Nos charmantes petites routes tant appréciées par quelques derniers bucoliques écologisant ont fait place autour de notre commune à des axes corrects.

Barjac - Alés : sera encore plus confortable lorsque la traversée de Rivières en 1992 sera achevée (1,6 Millions de Frs).

Barjac - Vallée du Rhône : un chantier cyclopéen engage 5 Millions de Francs à la Combe-Soulouze.

Barjac - Orgnac : 700.000 Frs de travaux ont été effectués supprimant des virages insupportables.

Afin d'accélérer les liaisons vers la Vallée du Rhône, le Maire Conseiller Général préside une association groupant plus de 30 Maires.

Le Tourisme, le relance économique, les échanges dépendent aussi des routes !

Programmée en 1989 la rocade de Barjac sera réalisée en 1993. Les acquisitions foncières du département sont en cours. La commune profite de l'occasion pour acquérir des parcelles qui la jouxtent, à l'aide d'une subvention de 250.000 Frs de l'Etat. Les plans sont affichés en Mairie.

L'Avenue Jean Tassy, après enrobage se retrouve plus confortable et esthétique et ce aux frais du Conseil Général.



Combe Soulouze



Route d'Orgnac



Rivières - 1,6 M de Francs en 1992



CD 51 - Pont de Chaysse



Avenue J. Tassy



**" ENSEMBLE
POUR QU'IL FASSE BON VIVRE "**

